Image not found or type unknown

L'auteur de l'escroquerie est en déplacement.

Par **marley25**, le **07/01/2015** à **11:45**

Bonjour,
Le TGI a mené une longue enquête sur ma plainte pour escroquerie. Le 17 c'est rendu plusieurs fois au domicile de l'escroc et a déposé à chaque fois un courrier. A chaque fois l'escroc appelle le 17 et confirme son adresse. A chaque fois il précise qu'il est en déplacement donc injoignable pour se rendre à la gendarmerie. La gendarmerie du village n'est ouverte que 2 jours par semaine: donc la semaine l'escroc est en déplacement; et ça dure et ma ruine dure aussi.
Quel est mon recours pour qu'il soit sommé de se présenter un jour de semaine à la gendarmerie?
Est ce que la loi du 2 fevrier 1981 peut faire avancer mon cas?
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés